



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167, bd de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
Mail : contact@usep75.fr



Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Ecoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01 42 76 28 30
Mail : djs-mds@paris.fr

Paris, le mardi 4 février 2025

TOURNOI PO HONNEUR

HANDBALL

Mercredi 12 Février 2025

POUSSINS HONNEUR

I. LIEUX DE LA RENCONTRE

Gymnase Cour des Lions

9 Rue Alphonse Baudin, 75011 Paris

Métro : Richard Lenoir

II. COMPOSITION DES EQUIPES

Poussins Honneur : équipes de 5 joueurs(es) dont 1 gardien(ne) de but + jusqu'à 4 remplaçants(es).

III. TERRAINS

Sur un terrain de handball (terrain en largeur), avec des buts transportables que l'USEP peut éventuellement fournir.

IV. REGLES

Les règles spécifiques à ce tournoi :

- Zone à 4 mètres
- On ne peut prendre le tir que si on est en zone d'attaque
- Engagement du gardien
- Tirage au sort au début du match et engagement au gardien
- Gardien fixe
- Pénalty à 4 mètres
- Dribble interdit

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS 2016 - Temps de jeux de 7 minutes adaptable en fonction du nombre d'équipes

L'organisateur de la rencontre sur place peut être amené à modifier la durée des matchs.

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.

PO : ballon de hand T00 – si possible mous (peau d'éléphant)

VII. FORMULE SPORTIVE

| | | |
|-------------------------|-------------|----------|
| Classement aux points : | match gagné | 3 points |
| | match nul | 2 points |
| | match perdu | 1 point |

VIII. ÉGALITÉ

En cas d'égalité suivre la procédure suivante :

* En cas d'égalité entre 2 et n équipes à la fin d'un tournoi :

- 1°) Prendre en compte le résultat du match particulier
- 2°) Tenir compte du goal average général
- 3°) Tenir compte de la meilleure attaque
- 4°) en cas de nouvelle égalité : tir au but (mort subite)

IX. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive. Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission. Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre.

Dès qu'il n'y aura plus de licences en attente d'enregistrement, licences "déposées", les délégués en avertiront toutes les associations.

A PARTIR DE CETTE DATE, ET SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE

RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.

IX. ARBITRAGE

Chaque association devra fournir des Jeunes Officiels pour :

- tenir le chronomètre pour la rencontre
- tenir la feuille de match
- vérifier les licences
- aider à l'arbitrage pour les touches ou le fond de terrain.
- bien évidemment arbitrer si le Jeune Officiel peut le faire.

Notre mission d'éducation nous invite à le faire. Former de Jeunes Officiels au règlement Handball USEP et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.

Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre rôle d'animateur sportif.

Se fondant sur l'expérience de ces dernières années, il a été décidé ce qui suit :

Lorsqu'une association présente un Jeune Officiel pour arbitrer une rencontre, c'est obligatoirement cet enfant (ou ces enfants dans le cas d'un double arbitrage) qui officieront. En cas de litige sur ce principe il faut le mentionner au dos de la feuille de match, la commission Handball statuera.

RAPPEL : PROTECTION DU PORTEUR DU BALLON

La défense doit se faire en face à face.

Toute défense par l'arrière du joueur porteur du ballon entraîne un coup franc. Si le joueur porteur du ballon est en situation de tir (bras armé) cette faute entraîne un jet de 6 m.

Toute action sur le bras du porteur du ballon en position de tir entraîne un jet de 6 m.

Toute action de jeu dangereux est sanctionnée d'une suspension de 1 minute pour le joueur fautif. Cette sanction peut être cumulée avec un jet de 6 m.

X. RÉCOMPENSES

Les enfants seront récompensés lors de la 2^{ème} journée le mercredi 30 avril 2025

XI. EQUIPES ENGAGES

- JEANNE D'ARC : 2 équipes
- SAINT SEBASTIEN : 3 équipes
-

Début du tournoi prévu : 14h30

Fin du tournoi prévue : 15h45, si les matchs de classement sont joués en 2 mi-temps 15h55.